

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 262-02**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 262-02            Modifiant le Règlement 262 décrétant un programme d'aide à la  
   rénovation des façades commerciales

Adoption par le conseil : 16 septembre 2014

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 17 septembre 2014.

Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier